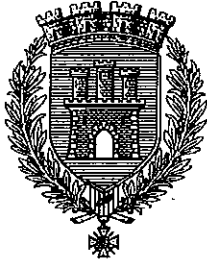


VILLE DE BRIANÇON


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 27 janvier 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. FROMM Gérard, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/01/2010
Affichage	22/01/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

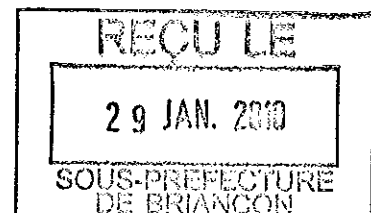
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

NUMERO : DIVERS 3

**OBJET : MODIFICATION DU
CHAPITRE III - ARTICLE 19 DU
REGLEMENT DE SERVICE DE LA
R.B.E.A.**

Absents-Excusés : BRUNET Pascale, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Lors de la séance du 22 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la RBEA a approuvé, à l'unanimité, la modification du Chapitre III - article 19 de son règlement de service concernant :

1. La création d'une liste des catégories d'abonnement par biens desservis.
2. La création d'une liste d'unité de logement par catégorie d'abonnement.
3. La nouvelle tarification pour les abonnements de la manière suivante :

Résidentiel collectif

Valeur de l'abonnement du compteur si UL = 1

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X UL si UL supérieure à 1

Commercial, sanitaire/santé, industriel/agricole, intérêt général, communaux

Valeur de l'abonnement diamètre du compteur si UL = 1

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL, si UL supérieure à 1

Touristique

Valeur de l'abonnement du compteur si UL = 1

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL (sachant qu'1 UL = 6 lits) si UL supérieure à 1

Camping

Valeur de l'abonnement du compteur si UL = 1

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL (sachant qu'1 UL = 10 emplacements) si UL supérieure à 1

L'application de cette nouvelle tarification sera effective à compter du 1^{er} juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification du Chapitre III - article 19 du règlement de service, conformément à la délibération du Conseil d'Administration de la RBEA annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33



CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

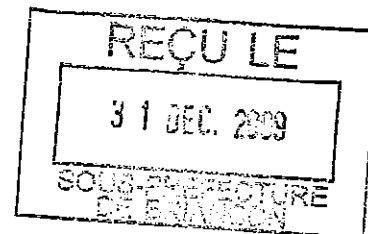
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 29 JAN. 2010

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2010

NOTIFIÉ LE



Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 DECEMBRE 2009.**

Date de la convocation : 17 décembre 2009

Etaient présents :

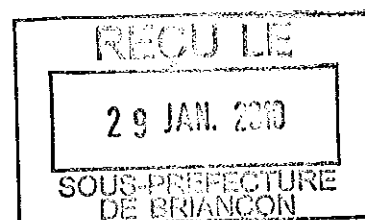
M FROMM Gérard, M PRUVOT Joël, Mme PETELET Renée, M BONNARDEL Jean-Pierre, Mme DAERDEN Francine, M FERRUS Christian, M DUFOUR Maurice, M AIGUIER Yvon, Mme CHABERT Jacqueline, M ARTIGUE Michel, M LARNAUDIE Yves.

Assistaient également :

M. GARAMBOIS Jean-Marc, Directeur de la RBEA
M. MATTES Richard, Comptable de la RBEA

Secrétaire de séance :

Madame CHABERT Jacqueline.



Délibération N° 07 : Abonnement par unité de logement.

La tarification appliquée actuellement par la RBEA pour la facturation de son service auprès des abonnés correspondant à un mode dit Binôme :

- Abonnement ou part fixe en fonction du diamètre du compteur
- Volume d'eau potable consommé (comptage)

Le règlement de service ne permettant pas d'appliquer la tarification par UL à tous nos abonnés, il est proposé au Conseil d'Administration de modifier l'Article 19 du dit règlement de la façon suivante :

1°) supprimer la mention : (hors immeubles type 4 « bâtiment d'habitation disposant en sus d'unités d'habitations meublées en location touristique » et type 5 « bâtiment en résidence hôtelière »).

2°) ajouter la mention : la tarification s'applique à tous les abonnés selon les catégories d'abonnements.

La liste des catégories d'abonnements permettant de couvrir l'ensemble des biens desservis sera la suivante :

ABONNEMENT RESIDENTIEL : Habitations, appartements desservis par compteur unique

ABONNEMENT COLLECTIF : Copropriété, immeubles, lotissements, regroupement commercial, desservis par un compteur général



ABONNEMENT TOURISTIQUE :

Hôtels, Résidences de tourisme. NB : Base référence 6 lits = 1 logement

Camping, structure accueil NB : Base référence 10 emplacements = 1 logement

ABONNEMENT INTERET GENERAL : Education, petite enfance, Mission service public

ABONNEMENT COMMERCIAL : Commerces individuels, paramédical, activités services

ABONNEMENT SANITAIRE/SANTÉ : structure accueil de santé et de soins

ABONNEMENT INDUSTRIEL/AGRICOLE : Réalisation éléments destinés à la vente

ABONNEMENT COMMUNAUX : Bâtiments communaux, associatifs, embellissements de la ville

Chaque catégorie d'abonnement sera associée à un nombre d'unités de logement.

La liste Unité de Logement par catégories sera la suivante :

Pour les abonnements :

Résidentiel, Collectif ... :

Valeur de l'abonnement du compteur si UL = 1

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X UL, si UL supérieure à 1

Commercial, sanitaire/santé, industriel/agricole, intérêt général, communaux...

Valeur de l'abonnement diamètre du compteur si UL = 1.

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X UL si UL supérieure à 1

Touristique :

Valeur de l'abonnement diamètre du compteur si UL = 1.

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL (sachant qu'1 UL = 6 lits), si UL supérieure à 1

Camping :

Valeur de l'abonnement diamètre du compteur si UL = 1.

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL (sachant qu'1 UL = 10 emplacements), si UL supérieure à 1



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

La modification du règlement de service Chapitre III article 19 par :

- la création d'une liste des catégories d'abonnement par biens desservis
- la création d'une liste d'unité de logement par catégorie d'abonnement.

La nouvelle tarification sera établie de la manière suivante :

Pour les abonnements :

Résidentiel, Collectif... :

Valeur de l'abonnement du compteur si UL = 1

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X UL si UL supérieure à 1

Commercial, sanitaire/santé, industriel/agricole, intérêt général, communaux...

Valeur de l'abonnement diamètre du compteur si UL = 1.

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL, si UL supérieure à 1

Touristique :

Valeur de l'abonnement diamètre du compteur si UL = 1.

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL (sachant qu'1 UL = 6 lits), si UL supérieure à 1

Camping :

Valeur de l'abonnement diamètre du compteur si UL = 1.

Ou valeur de l'abonnement diamètre 15 X le nombre d'UL (sachant qu'1 UL = 10 emplacements), si UL supérieure à 1

L'application de cette nouvelle tarification sera effective à compter du 1^{er} juillet 2010, après validation par le Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président

Joël PRUVOT

